

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Ordre du jour de la séance du 27 mars 2017

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 78
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/03/2017
Réuni le : 27/03/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour présenté par Madame la Proviseure.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 31/03/2017 15:57:13

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PV Conseil d'administration du 2 février 2017

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 79
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2017

Réuni le : 27/03/2017

Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 2 février 2017

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 2 février 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 31/03/2017 15:57:58

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 80

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2017

Réuni le : 27/03/2017

Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne l'autorisation à Madame la Proviseure de signer l'avenant n° 2 à la convention avec l'Agence comptable basée au Collège Pierre Garcie Ferrande à St Gilles Croix de Vie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 31/03/2017 15:59:00

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 81
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/03/2017
Réuni le : 27/03/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier
Année d'exercice : 2016
Budget d'origine :
Budget primitif :
Budget annexe :
Réserves :
Avec réserves
Sans réserve
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	8
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le : 31/03/2017 16:01:26

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 82
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/03/2017
Réuni le : 27/03/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2016 comme suit :
[] Sur un compte de réserve unique
[X] Avec subdivision
Compte 10681 : - 6 976,20 euros
Compte 10687 : 143,60 euros
Compte :
Pièce(s) jointe(s)
[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 31/03/2017 16:01:53

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 83

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2017

Réuni le : 27/03/2017

Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne l'autorisation à Madame la Proviseure de signer la convention avec le Conseil Régional pour le versement d'une subvention de 600 euros pour le projet intitulé "Ecouzinet".

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 31/03/2017 16:03:02

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 84

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2017

Réuni le : 27/03/2017

Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne l'autorisation à Madame la Proviseure de signer l'avenant n° 1 au contrat d'assurance avec la MAE.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit privé

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 85
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2017

Réuni le : 27/03/2017

Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Nombre de postes :4 Quotité de travail :20 Mission confiée :Aide vie scolaire - Entretien

Rémunération :SMIC Origine du financement :Etat - /Conseil Régional

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 8

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 31/03/2017 16:03:55

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Calendrier des PFMP pour l'année 2017-2018

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 86
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/03/2017
Réuni le : 27/03/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le calendrier des PFMP pour 2017-2018.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité du calendrier des PFMP pour l'année 2017-2018.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 31/03/2017 16:04:14

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Atelier artistique et culturel 2017-2018

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 87
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/03/2017
Réuni le : 27/03/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord pour la reconduction de l'atelier artistique.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 5

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration donne un avis favorable pour la demande de renouvellement de l'atelier artistique et culturel pour 2017-2018 et autorise Madame la Proviseure à signer tout document inhérent à la mise en place de cet atelier.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 31/03/2017 16:04:40

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Domiciliation Maison des Lycéens

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 88
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/03/2017
Réuni le : 27/03/2017
Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la domiciliation de l'association "Maison des Lycéens" au sein du lycée Couzinet.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Accord à l'unanimité pour la domiciliation de la Maison des Lycéens dans les locaux du lycée Couzinet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Fontagne-Courret
Prénom : Laurence
Signé le: 31/03/2017 16:05:00

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de fonctionnement de la Maison des Lycéens

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 89

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2017

Réuni le : 27/03/2017

Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise administrativement le fonctionnement de la Maison des Lycéens.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Autorisation administrative de fonctionnement accordée à l'unanimité pour la Maison des Lycéens hébergée au sein du lycée Couzinet de Challans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 31/03/2017 16:05:09

0850146X
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE PROFESSIONNEL RENE COUZINET
34 BOULEVARD JEAN YOLE
85302 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251930721

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Epreuve orale du DNB pour les élèves de 3 PEP

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 90

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/03/2017

Réuni le : 27/03/2017

Sous la présidence de : Laurence Fontagne-Courret

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration arrête les modalités d'organisation de l'épreuve orale du DNB des élèves de 3 PEP.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité de l'organisation proposée par Mme la Provisoire pour l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet, session 2017, des élèves scolarisés en 3ème PEP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fontagne-Courret

Prénom : Laurence

Signé le: 31/03/2017 16:16:10